



Le poète Gabriel Mwéné Okoundji au lycée Montdory de Thiers

Année scolaire 2020 -2021



Dossier de candidature

**34^e Semaine de la poésie
du 13 au 20 mars 2021**

Semaine de la poésie, c'est quoi ?

L'association La Semaine de la poésie, basée en Auvergne, est une création originale de Jean-Pierre Siméon, aujourd'hui Président d'honneur de l'association. Actuellement présidée par le poète Thierry Renard et dirigée par Françoise Lalot, La Semaine de la poésie poursuit depuis 1986 son travail de découverte, promotion et diffusion de la poésie contemporaine sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des bénévoles, Sophie Brunet - chargée d'administration - contribuent à la mise en place des événements.

L'association a pour but premier une ouverture culturelle et éducative à la poésie contemporaine. Elle organise des rencontres avec des poètes dans les établissements scolaires, auprès du grand public et des publics dits « empêchés » sous forme de lectures-rencontres, lectures-spectacles...

La Semaine de la poésie en mars 2021

La 34^{ème} Semaine de la Poésie se déroulera **du samedi 13 au samedi 20 mars 2021**.

Joël Bastard (poète), Sandrine Bonnaire (comédienne) assureront le parrainage de cette 34^{ème} édition. **Erik Truffaz**, musicien de jazz, accompagnera la lecture d'ouverture. D'autres poètes les rejoindront tout au long de la semaine, parmi lesquels Albane Gellé, Marie Huot, Jacques Jouet, Hélène Lanscotte, Yvon Le Men, Paola Pigani, Véronique Pittolo, Valérie Rouzeau, Pierre Soletti, Christiane Veschambre, Hubert Voignier...

Comme chaque année, nous mettrons la poésie d'un pays et d'une langue étrangère à l'honneur. Les modalités ne sont pas encore arrêtées. En effet, la période de confinement et l'application des gestes barrières ont transformé la présence de la poésie en mars sur la Région mais aussi nos modes de travail. Nous n'avons pas pu travailler suivant le planning habituel.

Cette année encore, les écritures et les voix seront multiples, féminines et masculines, classiques et expérimentales, reflétant chacune la diversité des écritures poétiques contemporaines.

Comment participer ? La démarche à suivre...

En 2019, nous avons organisé 67 rencontres avec des scolaires sur 122 demandes reçues. En 2020 étaient prévues 79 rencontres qui n'ont pas pu aboutir dans les classes pour cause de Covid.

Nous espérons, bien sûr, voir les poètes circuler de classe en classe, ou de classe en bibliothèque en mars 2021. Nous saurons rebondir en nous appuyant sur notre expérience de mars 2020 où nous avons été portés par la poésie qui a pu circuler entre certains poètes et des classes. Nous en avons rendu compte sur notre site internet (<http://lasemainedelapoesie.assoc.univ-bpclermont.fr/>). Sur le site web, qui chaque jour puis chaque semaine a été alimenté et visité en moyenne par 300 internautes ont été postées les Lectures Croisées puis les inédits des poètes. Nous avons également construit un padlet pour les médiateurs de poésie (<https://padlet.com/semainedelapoesie/enseignants>). Ces publications sont toujours accessibles en ligne.

✓ **Recevoir un poète dans sa classe signifie :** (cf : Charte)

Chaque rencontre se fait avec un groupe à effectif limité à celui **d'une classe**, pour que le dialogue soit le plus enrichissant possible pour tous.

- un travail préalable : la lecture du poète par l'enseignant pour faire une sélection de poèmes à lire avec les élèves
- une correspondance en amont, avec la classe de préférence, mais aussi avec l'enseignant qui présente son projet au poète, projet qui va se construire dans une négociation et une possible invention entre l'enseignant et le poète.
- la classe s'empare de la poésie du poète pour donner à voir et à entendre lors de la rencontre de mars. Les formes de ces travaux sont multiples et bien souvent engagent la classe vers d'autres formes artistiques : arts visuels, arts plastiques, vidéo, musique, danse,... Une rencontre avec la poésie ne se situe pas du côté de l'explication de texte pas plus que de la récitation. C'est une approche sensible et créative qui est attendue. Les questions autour de la biographie du poète auront été posées au cours de la correspondance préparatoire, et la rencontre sera axée sur l'écriture du poète et sa réception par les élèves.
- l'enseignant veille à respecter la durée : Cycle III, Collège et Lycée ► 1h
- un temps de pause est souhaitable pour le poète entre deux rencontres.
- l'enseignant est garant de la qualité de la rencontre, c'est lui qui en est l'animateur.
- éventuellement une correspondance peut se poursuivre après la rencontre suivant la disponibilité du poète

Pour une attribution judicieuse des poètes, nous vous demandons de nous joindre un **descriptif de votre projet ou de vos intentions de travail liés à cette rencontre** (écriture, arts plastiques, musique, diction...).

✓ **La demande de votre établissement devra nous parvenir avant le vendredi 16 octobre.**

Les poètes interviennent sur l'ensemble de la région avec 3 rencontres maximum par jour. Pensez à vous coordonner avec les établissements voisins (école, collège, lycée, bibliothèque municipale) pour éviter une demande isolée et éloignée de Clermont-Ferrand plus difficile à satisfaire.

✓ **Nous vous ferons parvenir une réponse courant décembre.**

Les classes retenues connaîtront alors le nom de leur poète et toutes les informations utiles à son accueil. Les classes non retenues seront également contactées. Si nous le pouvons, nous faisons des propositions sans la rencontre avec un poète.

✓ **Une charte sert de base à nos engagements respectifs.**

Nous la joignons à ce courrier. Nous vous demandons d'être attentifs aux engagements, particulièrement :

- au **travail préalable** à la rencontre
- à l'**accueil** des poètes
- au **transport** (depuis le lieu d'hébergement du poète à votre établissement, ou d'établissement à établissement, ou le retour sur Clermont). Les modalités de transport sont prévues avec rigueur entre les établissements
- au **repas** de midi

En se coordonnant avec les autres établissements accueillant le poète le même jour, les établissements scolaires organisent et prennent en charge les déplacements du poète reçu, du lieu d'hébergement à l'établissement, d'un établissement à un autre, du retour à Clermont. En tout dernier recours, s'il ne vous était pas possible d'assurer l'acheminement du poète et/ou son déjeuner, La Semaine de la poésie pourrait y remédier et les frais engagés vous seraient facturés.

Les déplacements, les repas partagés au restaurant ou dans l'établissement scolaire sont bien souvent des moments informels d'échange d'une grande richesse.

Nous vous demanderons de signer cette charte une fois que votre candidature aura été retenue, en janvier.

Quel accompagnement pédagogique ?

- ✓ **Nous vous convions le mercredi 13 janvier pour une réunion de formation et d'information concernant la manifestation.**

Notre équipe sera à votre disposition pour vous présenter les poètes, leurs recueils et vous suggérer des pistes de travail avec vos élèves. **Votre présence est fondamentale pour un bon déroulement du projet d'accueil d'un poète dans votre établissement.**

Des libraires seront présents autour d'une table de vente réunissant les recueils des poètes invités. Vous pourrez acheter les livres du poète qui viendra à la rencontre de vos élèves (règlements par chèque ou espèces, facture possible).

- ✓ **Nous nous retrouverons pour établir un bilan des actions menées le mercredi 28 avril.**

Des ressources

Un cycle de découvertes **Lectures en partage** présente les poètes invités au festival. Les dates et lieux des **Lectures en partage** seront communiqués ultérieurement ou indiqués sur notre site.

Les adhérents à l'association La Semaine de la poésie en sont informés par newsletter.

Retrouvez également nos actualités et des informations sur les poètes sur notre site internet : <http://lasemainedelapoesie.assoc.univ-bpclermont.fr/>

Et sur notre page Facebook : [La Semaine de la poésie](#)

De nombreux recueils sont en consultation à la **Bibliothèque Universitaire de l'INSPÉ** (36, avenue Jean-Jaurès à Chamalières) et dans les **bibliothèques et médiathèques** de lecture publique. N'hésitez pas à solliciter les bibliothécaires, notamment pour emprunter.

Combien coûte la venue du poète ?

L'association La Semaine de la poésie rémunère les poètes intervenants en droits d'auteur. Une journée poète (le poète rencontre 3 classes) est rémunérée 448€ TTC.

L'association prend également en charge les frais de transport du poète (domicile du poète/Clermont/domicile).

L'établissement scolaire retenu s'engage à adhérer à l'association à hauteur de 20€. Il est préférable d'attendre janvier pour le paiement de l'adhésion.

À qui vous adresser pour tout renseignement ?

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement. Sophie Brunet, chargée d'administration, répondra à vos questions.

Vous pouvez la contacter aux heures de bureau au 04 73 31 72 87 ou à cet e-mail :

semainedelapoesie@gmail.com

Ou par courrier :

Association La Semaine de la poésie
A l'INSPE Clermont-Auvergne
36, avenue Jean-Jaurès
63 400 Chamalières

Pour l'équipe de la Semaine de la poésie,
Sophie Brunet et la commission des attributions :
Annie Jarrier, Pascale Jaulhac, Françoise Lalot, Alain Puygrenier, Elizabeth Rougier, Dalia Sala

Modalités d'inscription – Second degré

1. Remplir les 2 fiches par classe concernée, le plus précisément possible. Joindre à ce bulletin les grandes lignes de vos prévisions concernant ce travail, vos attentes particulières.

2. Rédiger un récapitulatif pour l'école qui liste les classes pour lesquelles une rencontre est souhaitée.

3. Envoyer le tout, dans une seule enveloppe à la Semaine de la Poésie, pour le 16 octobre 2020. Il est important de coordonner les plannings sur une même demi-journée ou une journée.

- ▶ Si vous les connaissez, indiquer les demandes des établissements voisins (école, collège, regroupement, bibliothèque municipale, ...). Cela facilite notre géographie poétique.

Fiche d'inscription pour la classe – Second degré, page 1

Nom et adresse de l'établissement :	
Nom du Principal ou du Proviseur :	
tél établissement :	
Courriel de l'établissement :	
Nom de l'enseignant référent/coordonnateur des rencontres dans l'établissement :	
courriel de l'enseignant référent :	
tél de l'enseignant référent :	
Nom de l'enseignant :	
Niveau de la classe :	Matière enseignée :
<i>Je joins à ce bulletin les grandes lignes de mes prévisions concernant ce travail, mes attentes.</i>	

L'établissement a-t-il déjà reçu un poète ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Les années précédentes, l'établissement a-t-il fait une demande à laquelle nous n'avons pas pu répondre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il obtenu une aide financière de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat pour l'accueil d'un poète dans le cadre de La Semaine de la poésie de mars 2021 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il obtenu une aide financière du Conseil Régional pour l'accueil d'un poète dans le cadre de La Semaine de la poésie de mars 2021 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement appartient-il à une zone politique de la Ville (REP, REP+). Merci de nous indiquer le nom de la zone :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Fiche d'inscription pour la classe – Second degré, page 2

Dans la grille ci-dessous, indiquez-nous les plages horaires qui correspondent à vos disponibilités avec la classe concernée. Si les horaires indiqués ne correspondent pas aux horaires de votre établissement, modifiez-les. (Plus vos possibilités sont réduites, plus l'attribution du poète sera difficile.) Le temps de rencontre par classe est d' 1 heure maximum.

Complétez l'horaire et inscrivez le niveau et numéro de la classe pour les créneaux possibles.

Nom de l'établissement :

horaires	lun 15 mars	mar 16 mars	mer 17 mars	jeu 18 mars	ven 19 mars	sam 20 mars
8h-9h ou...						
9h-10h ou...						
10h-11h ou...						
11h-12h ou...						
14h-15h ou...						
15h-16h ou...						
16h-17h ou...						
17h-18h						

Charte pour la rencontre poète-élèves du 2nd degré dans le cadre de La 34^e Semaine de la poésie

Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle, de l'école au lycée, a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

L'entrée des arts et plus spécifiquement de la poésie à l'école, institutionnalisée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le ministère de la culture et de la communication, encourage le partenariat entre enseignants, acteurs culturels et poètes en vue de sensibiliser les élèves à l'usage poétique de la langue.

Toute intervention d'un poète dans un groupe est différente d'une autre, ainsi, chaque rencontre est-elle unique. En conséquence, les échanges ne sont pas codifiés de manière rigide, mais installés dans des conditions de réussite.

Pour préparer la rencontre

Tout enseignant doit être au moins lecteur de poèmes pour lui-même et pour ses élèves. La fréquentation de différentes écritures à travers la lecture de textes choisis et diversifiés, doit se faire dans une optique de plaisir, de partage. Au plus tard début janvier, l'établissement comme le poète reçoivent un courrier mentionnant l'identité du poète ou de l'école, le nombre de classes retenues ainsi que les éléments biographiques et bibliographiques du poète invité.

- L'enseignant se concerta avec le poète à propos des attentes réciproques pour ce travail en partenariat.
- Des échanges de courriels, de courriers, d'écrits ou de dessins, de photos, de supports audio et vidéo... des élèves avec le poète favorisent les premières prises de contact, diverses questions peuvent y être jointes.
- L'enseignant se procure en librairie, ou en bibliothèque, les ouvrages du poète invité et choisit les plus accessibles à la classe d'âge concernée. La bibliothèque de l'école, la bibliothèque municipale et/ou la bibliothèque communautaire profitent de l'occasion pour s'enrichir de quelques ouvrages de l'auteur. L'enseignant bâtit un projet et fait circuler les livres afin qu'ils soient vus, touchés, par les élèves.

En cas de difficulté pédagogique ou d'organisation, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (adéquation difficile entre l'écriture du poète et le niveau de lecture des élèves, absence de réponse à un courrier...). En dernier recours, s'il ne vous était pas possible d'assurer l'acheminement du poète et/ou sa pause déjeuner, les frais engagés par La Semaine de la poésie pour y pallier vous seront facturés (voir Charte engagement de prise en charge).

NB : Le montant de l'adhésion (obligatoire) est fixé à 20€ par établissement.

Le moment de la rencontre

- Le lieu est accueillant pour partager ce moment de convivialité.
- Chaque rencontre se fait avec un groupe à effectif limité à celui **d'une classe**, pour que le dialogue soit le plus enrichissant possible pour tous.
- C'est un moment d'échange entre les élèves, l'enseignant et le poète autour de leur regard sur le monde, de leur questionnement sur l'écriture, de leur réception de l'œuvre, ...

Les questions autour de la biographie du poète auront été posées au cours de la correspondance préparatoire, et la rencontre sera axée sur l'écriture du poète et parfois sur le lien entre son écriture et sa vie.

L'enseignant est garant de la qualité de la rencontre, c'est lui qui en est l'animateur.

- Un temps de pause est souhaitable pour le poète entre deux rencontres.
- Pour le poète, de manière optimale, 3 rencontres par jour, dont on veillera à respecter la durée:

Cycles I et II	Cycle III, Collège et Lycée,	Université
▶ ½ heure à ¾ d'heure	▶ 1h	▶ 1h30 à 2h

- Les modalités de transport et de restauration sont prévues avec rigueur entre les établissements. Les déplacements, les repas partagés avec le ou les adultes au restaurant ou à la maison, sont bien souvent des moments informels d'échanges d'une grande richesse.

Les prolongements

La venue du poète doit permettre une sensibilisation accrue au langage poétique, inciter à la lecture de poèmes, pour soi, pour les autres, en affinant la qualité d'expression, et, éventuellement inciter à l'écriture d'un recueil, donner à voir une exposition, un spectacle-lecture... Des échanges avec le poète peuvent se poursuivre suite à la rencontre.

Engagement de prise en charge matérielle et financière

La Semaine de la Poésie	Etablissement accueillant le poète
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rémunération des auteurs ▶ Hébergement ▶ Restauration du soir ▶ Frais de transport du poète (domicile/Clermont/domicile). ▶ Accompagnement pédagogique pour les projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adhésion obligatoire à l'association La Semaine de la poésie : 20€ par établissement. ▶ Déplacements (du lieu d'hébergement à l'établissement, d'un établissement à un autre, retour à Clermont) ▶ Repas de midi en se coordonnant avec les autres établissements accueillant le poète le même jour. ▶ Mise à disposition des recueils dans la classe

Coupon adhésion Semaine de la poésie 2020 / 2021

Je souhaite adhérer à l'association, je retourne ce coupon d'adhésion à :

La Semaine de la poésie – INSPÉ – 36, avenue Jean Jaurès – 63400 Chamalières

Je recevrai en retour une carte d'adhérent.

Tarif 2020 / 2021 : 20 euros par établissement

En devenant adhérent de l'association La Semaine de la poésie, vous serez informé de ses activités tout au long de l'année par courriel, vous serez invités à nos Assemblées Générales et vous participerez aux grandes orientations prises par l'association.



Semaine de la poésie

Adhésion 2020 / 2021

Nom de l'établissement :

Nom de la personne référente :

Adresse postale :

Courriel :

Vous pouvez également adhérer à titre personnel : 15€



Semaine de la poésie

Adhésion 2020 / 2021

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Courriel :